

DECRETS DU SYNODE DIOCESAIN

Tournai, le 30 novembre 2013

TABLES THEMATIQUES

NOTE PRÉLIMINAIRE

- La question fondamentale à l'origine du synode est la suivante : « en quoi consiste la mission de chrétiens dans la société actuelle ? ». De cette question ont jailli des sujets à aborder : la sacramentalité de l'Eglise, les lieux où l'Eglise est clairement manifestée, l'appel aux ministères et à la vie consacrée, l'initiation chrétienne des jeunes et des adultes ainsi que la vie des familles
- Lancé en décembre 2011, le synode diocésain de Tournai a été ouvert le 22 septembre 2012. Pendant 5 sessions de prière et de discernement, des motions et des actions ont été votées et remises à l'évêque le 12 octobre 2013; l'évêque les a coulées en décrets, promulgués le 30 novembre 2013.
- Les décrets n'abordent pas tous les aspects de la pastorale ou du témoignage du Christ; il ne s'agit pas on plus des programmes d'évangélisation dans tous les secteurs
- Les décrets donnent des points de repère sur : la vie de l'Évangile dans des communautés; la responsabilité dans le témoignage du Christ et dans la pastorale; la diversité des membres du peuple de Dieu, l'importance de la liturgie et de la prière; les lieux où les chrétiens font assemblée, se ressourcent et s'initient à la prière.
- Les décrets ouvrent une nouvelle étape dans le diocèse, un nouveau commencement dont l'effet et la vérification de l'adaptation aux situations locales ne se fera pas en quelques mois.
- Les décrets sont répartis en 4 chapitres : 1) pour former le peuple de Dieu en Hainaut : vers 49 paroisses; 2) les conseils; 3) les personnes; 4) les lieux.

PRÉSENTATION THÉMATIQUE

- Ce fichier de présentation des décrets ne suit pas la répartition en chapitres,
- il expose plutôt les thèmes importants que couvrent les différents décrets.
- On y trouvera aussi des tâches ou des activités à réaliser ainsi que les personnes qui en ont la charge.

ÉVOLUTION ACTUELLE

- Les catholiques sont de moins en moins nombreux (D 2-3)
- La vie en Unités pastorales a évolué vers une collaboration plus étroite entre ministres ordonnés et laïcs et un partage de vie et de ressources entre paroisses (D 1)
- Selon Vatican II, la paroisse n'est pas une notion administrative, mais une communauté de fidèles du Christ (D 2)
- C'est un corps avec plusieurs membres (Rm 12, 4-5.9-11), une communauté qui manifeste la diversité dans une « famille » locale de baptisés qui prient et partagent les joies et les peines, avec une présence auprès des personnes plus fragilisées (D 2)
- C'est une communauté signifiante capable d'exercer de façon autarcique sa mission spécifique (D 2)
- Il y a actuellement dans le diocèse de Tournai 7 régions pastorales, 49 Unités pastorales, 576 paroisses (D 3),

ORIENTATIONS A VENIR

- D'ici 5 ans, à partir du 1^{er} septembre 2018, les régions pastorales deviennent des doyennés, les Unités pastorales deviennent des paroisses (ou précisément paroisses nouvelles), les paroisses (actuelles) deviennent des « clochers » (D 13, D 18),
- Les doyens principaux s'appelleront doyens, et les actuels doyens et vice-doyens seront appelés « curé » (D 14)

PAROISSE NOUVELLE

- La paroisse est confiée à la responsabilité d'un curé; en cas de pénurie, toujours sous la modération d'un prêtre (cn 517 § 2) et au sein d'une EAP, la responsabilité quotidienne peut être assumée par un diacre ou un laïc, homme ou femme (D 4)
- Le soin global de la mission est porté par l'EAP (D 6)
- Chaque paroisse aura un conseil pastoral unique (D 7)
- Chaque paroisse aura une équipe liturgique sous la responsabilité du curé (D 9)
- Une équipe d'initiation chrétienne et de la catéchèse : le responsable a un mandat de trois ans reçu de l'Evêque
- Il y aura une équipe de la diaconie : le responsable a un mandat de trois ans
- La paroisse entretiendra des liens d'estime et de collaboration avec les écoles et les maîtres de religion (D 10)
- La paroisse aménagera un centre pastoral : maison d'accueil, de convivialité, formation et ressourcement, un secrétariat efficace, un canal d'information (D 11)

PAROISSE NOUVELLE (II)

- Il y aura une ASBL par paroisse et un groupement fabriques d'église par commune dans le respect de la législation civile (D 12)
- EDAP aide à partir de septembre 2014 les UP à devenir des paroisse (D 15, D 16), dans un processus qui durera un an sous le modèle d'une année de renaissance : avec visite de l'évêque
- Communication : en plus d'informer, il faut créer du lien, apprendre à se connaître (D 24)
- Avoir un responsable de communication (D 24) : faire circuler les informations au sein de la paroisse, faire le lien avec le diocèse, soigner la communication avec les communautés et les équipes de la paroisse.
- Chaque paroisse désignera un lieu de culte pour une célébration chaque dimanche. Pour les autres lieux de culte un discernement s'impose
- Mettre en place un service d'accueil : ouvrir la porte à ceux qui n'osent pas entrer, animer les enfants, vivre un moment fort avec des jeunes, proposer de moments de convivialité, inviter à partager des soucis, être attentif aux personnes blessées, aux exclus (D 34).

PAROISSE NOUVELLE (III)

- Chaque paroisse sera en lien avec un lieu-source : lieu de pèlerinage, communauté de vie consacrée, contemplative, apostolique ou engagée dans l'évangélisation (D 39)
- Chaque paroisse aura un lien-source pour inviter au partage de la Parole de Dieu, de la foi, de la prière : accueil, dialogue avec tous ; on vise y éveiller l'importance de trois axes de la mission : la prière et la célébration, l'annonce, la diaconie. Certains de ces aspects seront présents dans la maison pastorale (D 58)
- Chaque paroisse invite chaque année ses membres à visiter une communauté de vie consacrée
- Chaque paroisse devra avoir au moins un diacre (D 49)
- Chaque paroisse doit veiller aux relations avec des prêtres qui vivent en son sein (D 52)
- Chaque future paroisse évaluera les groupes de partage de la Parole et de la vie (D 40)

CLOCHER

- Les clochers sont des cellules vivantes du corps (D 5),
- L'EAP y favorise au maximum le déploiement des ressources locales.
- Les contours de la mission sont évalués tous les 3 ans par les personnes disposées à rendre service, le conseil pastoral et l'EAP
- Le clocher est placé sous la coordination d'une personne-relais, baptisée et confirmée, pour un mandat de trois ans, renouvelable, reçu de l'Evêque
- La personne-relais : assure aussi la mission de formation, d'évaluation et de participation au conseil pastoral (D 8)

EQUIPE D'ANIMATION PASTORALE

- L'EAP a le soin global de la mission dans une paroisse (D 6)
- L'EAP est composée du curé et d'autres personnes baptisées
- Equilibre entre hommes et femmes
- Mandat de trois ans reçu de l'évêque (D 8)

CONSEIL LOCAL DE PASTORALE

- Un conseil pastoral unique pour toute la paroisse (D 7)
- Organe d'échange et de discernement avec l'EAP à propos de la mise en œuvre de la mission
- Composé des représentants de la paroisse et des personnes exerçant des responsabilités pastorales dans des secteurs sur le territoire sans dépendre de la vie paroissiale (enseignement, œuvres caritatives, mouvements de jeunesse, ...)

CURÉ

- Responsable de la paroisse (D 14)
- Exerce sa charge au sein d'une EAP (D 4)
- Responsable de l'équipe liturgique (D 9)
- Contact annuel avec l'évêque ou le vicaire général (D 56)

DOYEN

- Garder au nom de l'évêque un lien permanent avec les paroisses (D 13)
- Assurer Formation et occasion de ressourcement pour les personnes engagées
- Stimuler des événements destinés à tous
- Vigilance sur l'exercice de la mission de l'Eglise
- Porter attention aux prêtres habitant le doyenné.

ÉVÊQUE

- Une demi-journée festive annuelle pour dire merci aux animateurs en pastorale (D 46)
- Une demi-journée festive annuelle pour dire merci aux diacres et à leurs familles (D 49)
- Prévoir deux jours par mois pour parler avec les prêtres (D 53)
- Prévoir des rencontres annuelles avec les prêtres, selon leur âge et leurs fonctions (D 53)
- Prévoir un contact annuel avec chaque curé (D 56)
- Mettre en œuvre les dispositions concernant les prêtres venus d'ailleurs (D 54)

VICAIRE GENERAL

- Contact annuel avec chaque curé (D 56)
- Préparer de nouveaux statuts pour un Conseil pastoral diocésain renouvelé, représentatif et efficace (D 20), assurer son articulation avec le Conseil presbytéral
- Mettre en œuvre les dispositions concernant les prêtres venus d'ailleurs (D 54)
- Mettre en place un groupe de travail avec des spécialistes de communication et des médias ainsi que des responsables pastoraux pour analyser les pratiques et les moyens utilisés et améliorer les canaux d'information dans la vie du diocèse (D 23)

CONSEIL PRESBYTERAL

- Assemblée des prêtres qui entourent l'évêque pour le conseiller (canon 495)
- Les membres sont en majorité élus par leurs confrères
- Le Conseil doit être représentatif du presbyterium
- Le prochain conseil doit continuer à s'adapter à l'évolution du presbyterium diocésain : diversité, sujets abordés, manière de réfléchir et de travailler (D 19)

CONSEIL PASTORAL DIOCESAIN

- Conseil de l'évêque qui a pris depuis 1988 la forme d'une assemblée diocésaine, large et représentative (D 20)
- Elu pour trois ans, il se rencontre au minimum deux fois l'an (D 20)
- Composés de baptisés compte tenu de diverses régions du diocèse, des conditions sociales et professionnelles
- Il accompagnera la mise en œuvre des décrets et fera des suggestions sur d'autres dimensions de la vie diocésaine (D 20)
- Respecte la parité hommes et femmes (D 20)
- Nécessité de préparer de nouveaux statuts (D 20)

FORMATION

- Formation pour exercer la mission de curé de la future paroisse nouvelle (à mettre sur pied) (D. 56)
- Formation spécifique à mettre sur pied pour les lecteurs, les acolytes, les chantes, les catéchètes, les sacristains, les chargés du patrimoine (D 35)
- Formations qui initient les acteurs pastoraux à la bonne gouvernance (D 17)
- Formations existantes, et à multiplier, pour faire oraison (D 36)
- Formation de plusieurs journées par an pour tous les curés du diocèse (à organiser) (D 56)
- Un service de formation pour accompagner les curés à mieux vivre la transition
- Formation de deux jours (UCL- MONS) une fois l'an
- Formations spécifiques sur le ministère des prêtres pour tous ceux qui le demandent (à mettre sur pied) (D 51)
- Projet de formation pour initier au travail en équipe, à la dynamique de groupe et à la communication (D 24)
- Les nombreuses formations existantes seront attentives au contenu de la foi et à la manière de communiquer et de vivre le témoignage (D 25)

JEUNES

- Le Service pastoral des Jeunes établit un état des lieux des initiatives locales, diocésaines et interdiocésaines (D 27)
- L'équipe « A l'écoute des jeunes » a la charge de préparer « une assemblée synodale » pour la jeunesse en 2015-2016 (D 27)
- Le « mini-synode » propose des initiatives pastorales pour les jeunes et des modalités d'accompagnement (D 27)

FAMILLES

- Rester attentif aux conclusions qui sortiront du synode extraordinaire sur la famille convoqué par le Pape François pour 2014 (D 29)
- En attendant le synode de Rome, les services diocésains (liturgie et pastorale, couples et familles, catéchèse et initiation chrétienne) proposent un premier inventaire d'initiatives nouvelles (D 30)
- Le service pastoral des Couples et des Familles devra reprendre la question de la préparation au mariage sacramentel (D 30)
- Le CPM suggérera des pistes pour l'initiation à la foi et à la prière des petits enfants
- Organiser une grande assemblée des familles au niveau diocésain en 2016-2017 (D 30)

GROUPES DE TRAVAIL

- Un groupe de travail pour mener une réflexion sur le discernement qui s'impose : où célébrer l'eucharistie chaque dimanche quand il ne s'agit pas de lieux centraux dans une paroisse (D 33)
- Un groupe de travail avec des spécialistes de communication et des médias ainsi que des responsables pastoraux pour analyser les pratiques et les moyens utilisés et améliorer les canaux d'information dans la vie du diocèse (D 23)
- Un groupe de travail pour réétudier en quoi les décrets du synode allègent la charge de curé (D 56)
- Groupe de travail sur le projet d'appeler de manière renouvelée au ministère presbytéral (D 53)

APPELS

- Appel pour que chaque paroisse et chaque secteur pastoral ait au moins un diacre (D 49)
- Appel pour faire partie d'un des groupes de partage de la parole et de la vie (D 40)
- Appel aux prêtres à se manifester pour présider le sacrement de réconciliation (D 38), à des lieux et aux endroits qui seront communiqués (D 38)
- Appel à ceux qui acceptent de devenir des accompagnateurs spirituels (D 37); des lieux d'accueil seront établis.
- Appel aux femmes à tous les niveaux de la gouvernance : conseil épiscopal, conseils diocésains, groupes de travail, services pastoraux (D 17).